



ASSURANCE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Agir à vos côtés pour préserver vos revenus et protéger vos proches

Maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de coup dur est votre priorité ... Voici pourquoi nous souhaitons vous aider à **mettre en place une solution spécifiquement adaptée à votre profil.**

GAN SOLUTIONS PRÉVOYANCE

Des indemnités
en cas d'arrêt de
travail, invalidité ou
décès

Des garanties
personnalisables

Une fiscalité
attractive

LE + GAN ASSURANCES

Bénéficiez de services
d'assistance 24h/24 et
7j/7 en cas d'arrêt de
travail, d'invalidité ou de
décès.



Professionnel Non Salarié ou particulier, êtes-vous bien couvert **en prévoyance** ?

Arrêt de travail, invalidité, décès...

Connaissez-vous les prestations de votre régime obligatoire ? Savez-vous qu'elles sont insuffisantes pour compenser vos pertes de revenus si vous ne pouvez plus travailler pendant plusieurs mois ?

A chaque étape de votre vie, il y a de bonnes raisons d'être prévoyant !

- ☑ Votre famille s'agrandit
- ☑ Vous créez votre entreprise
- ☑ Votre activité se développe, vous vous associez...

Tout ce qu'il faut savoir sur **Gan Solutions Prévoyance**

En cas d'arrêt de travail :

Versement d'indemnités journalières pour compenser la perte de revenu en complément de votre régime obligatoire

Et pour vous les pros ?

Versement d'indemnités journalières pour le remboursement de vos frais professionnels et de remplacement

En cas d'invalidité :

Versement d'une rente ou d'un capital pour maintenir votre niveau de vie

En cas

d'hospitalisation :

Versement d'allocations journalières⁽¹⁾ pour couvrir les éventuels frais annexes (chambre particulière, ...)

En cas de décès :

Versement :

- d'une rente de conjoint
- d'une rente éducation pour chacun de vos enfants (jusqu'à 26 ans en cas de poursuite d'études)
- d'un capital

BON À SAVOIR

Vous êtes Travailleur Non Salarié : certaines garanties peuvent être souscrites dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Dans ce cas, les cotisations sont déductibles de votre revenu professionnel dans les limites légales.

(1) Versement des allocations journalières après 3 jours d'hospitalisation suite à une maladie ramenée au 1^{er} jour si l'hospitalisation est supérieure à 3 jours ou dès le 1^{er} après 1 jour d'hospitalisation suite à un accident.

En cas de coup dur, vous percevez des indemnités mais aussi des services d'assistance adaptés à chaque situation, que ce soit en cas d'événements prévus ou imprévus.



Vous êtes en arrêt de travail

■ Vous percevez des indemnités :

- ▶ pour maintenir votre niveau de revenu
- ▶ pour employer une personne qui pourra exercer une partie de votre activité
- ▶ pour continuer de payer vos frais fixes (loyer, location de matériel, taxes...)

L'ASSISTANCE EN + : Mutuaide Assistance propose la livraison de médicaments et de repas en cas de besoin ainsi que la venue d'une assistante maternelle agréée pour la garde de vos enfants.



Vous êtes hospitalisé ou vous prévoyez de l'être

■ Vous percevez une allocation par journée d'hospitalisation

L'ASSISTANCE EN + : Mutuaide Assistance organise et prend en charge la venue d'une aide ménagère ou d'une auxiliaire de vie à votre domicile.



Vous êtes en situation d'invalidité

■ Vous percevez une rente ou un capital en fonction du taux d'invalidité et du montant souscrit

L'ASSISTANCE EN + : Mutuaide Assistance met en place une aide à la reconversion professionnelle dans le cas d'une impossibilité totale de reprendre votre ancienne activité à la suite d'un accident ou d'une maladie.



En cas de décès, que se passe-t-il vis-à-vis de mes proches ?

■ Les bénéficiaires que vous avez désignés perçoivent le montant souscrit sous forme de capital ou rente, rente à vie pour votre conjoint et rente d'éducation pour vos enfants. Ainsi, vous préservez le niveau de vie de vos proches.

LE SERVICE EN + : Serenicare, partenaire funéraire, propose un accompagnement personnalisé (recherche et analyse de devis, mise à disposition d'un espace numérique pour la publication d'un avis de décès...) ainsi qu'un guide des démarches pour aider aux formalités post-obsèques à accomplir.

Et en + : Le Relai Famille

Un service d'assistance à domicile qui peut profiter à vos proches immobilisés, même s'ils ne sont pas assurés chez Gan Assurances.

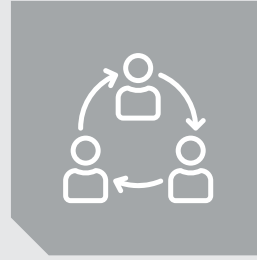
Relai Famille permet la mise en place de services de livraison de repas et de médicaments, d'aide ménagère, de garde d'enfants à domicile et de téléassistance.

Votre Agent général et son équipe mettent leur expertise à votre service pour vous apporter écoute et conseils dans tous vos projets. Parce que le métier de votre Agent général, c'est de vous accompagner au quotidien pour vos besoins personnels et professionnels.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation -
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective -
Prévoyance collective - Indemnités de fin
de carrière - Épargne salariale -
Indemnités de licenciement - Déplacement
pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé associé -
Garantie des associés - Invalidité -
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé -
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter à la Notice d'information.

Gan Assurances Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - Email : reclamation@gan.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie

Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Mutuaide Assistance (filiale spécialisée du groupe Groupama) Société anonyme au capital de 13 401 270 euros - RCS Bobigny 383 974 086 - Siège social : 126 rue de la Piazza - CS 20010 - 93 196 Noisy le Grand Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances.

Ref : 3370 - GSP12 - 062024 - PAO/GGVIE

Photos : Adobe Stock

